

Comment bénéficier de l'Avance immédiate ?

Votre Agence LOGÉA Domicile, avec votre autorisation, procédera à la création de votre compte.

Vous recevrez ensuite un mail qui vous invite à activer votre compte en ligne sur : www.particulier.urssaf.fr

Dès l'activation faite, vous bénéficiez du service Avance immédiate !

Le crédit d'impôt

50%

est reversé

instantanément !

Plus d'informations sur :
particulier.urssaf.fr

N'hésitez pas à demander conseil
auprès de votre
Agence LOGÉA Domicile !

LOGÉA
Domicile
SOIN ET CONFORT DE VIE

Nos Agences

Agence de BORDEAUX

8 rue Jean Artus
05 56 10 16 34

Agence de LANGON

27 rue Frères Saint Blancard
05 57 98 12 12

Agence de LESPARRÉ-MÉDOC

14 rue Maurice Rey
05 56 41 45 25

Agence de PAUILLAC

1-3 rue du Petit Monde
05 56 59 09 42

Agence de SAINT-DENIS-DE-PILE

11 bis rue des Platanes
05 57 74 29 90

Votre Agence

www.logea-domicile.fr

LOGÉA
Domicile
SOIN ET CONFORT DE VIE

Urssaf
Au service de notre protection sociale



**L'AVANCE IMMÉDIATE
PROPOSÉE PAR
L'URSSAF**

Déduisez instantanément 50% du
montant de vos factures

Votre crédit d'impôt pour les services à la personne évolue

Vous faites appel à l'Agence LOGÉA Domicile de votre choix. Les dépenses que vous engagez dans le cadre des services à la personne choisis vous donnent droit à un **crédit d'impôt de 50%**.

Jusqu'à présent, vous bénéficiiez de votre crédit d'impôt l'année suivant les dépenses, au moment de votre déclaration auprès de l'administration fiscale.

Désormais, la déduction est **immédiate** !



Un service optionnel et gratuit

Avec l'Avance immédiate de l'Urssaf, vous déduisez immédiatement votre crédit d'impôt de 50% lors du paiement de votre facture.

Concrètement, pour une facture de 200 € de services à la personne, vous ne payez plus que 100 €.



Les avantages du service Avance immédiate

- Bénéficier **immédiatement** du crédit d'impôt : **aucune avance à verser** !
- Avoir plus de visibilité sur votre crédit d'impôt disponible.
- Recevoir et valider facilement, sur votre espace personnel, les demandes de paiement émises par votre Agence LOGÉA Domicile.
- Suivre votre consommation de crédit d'impôt sur l'année en cours depuis votre espace en ligne particulier.urssaf.fr



LOGÉA
Domicile
SOIN ET CONFORT DE VIE

www.logea-domicile.fr

Comment ça marche ?



LOGÉA Domicile émet une demande de paiement pour les prestations réalisées à votre domicile. L'Avance immédiate de crédit d'impôt est automatiquement déduite.



L'Urssaf vous informe par mail ou SMS de la mise à disposition d'une demande de paiement.



Vous avez 48h pour vérifier et valider en ligne la demande de paiement, sur particulier.urssaf.fr (**au-delà de ce délai, la demande est automatiquement validée**).



Prélèvement sur votre compte bancaire à **J+2** par l'Urssaf.



L'Urssaf verse la totalité du montant de la prestation à LOGÉA Domicile.



Votre déclaration de revenus est préremplie. Vous n'avez plus qu'à **vérifier l'exactitude des informations**.